



FORMULAIRE DE DEMANDE DE BUSAGE

DEMANDEUR

Date	
Nom — Prénom
Adresse
N° téléphone	
Adresse de messagerie électronique	

TRAVAUX (à remplir par le demandeur)

Je soussigné (e)....., sollicite la pose de buses devant ma propriété (parcelle cadastrée) sur une longueur de ml (**joindre un extrait cadastral**).

Les travaux concernent :

- Création d'une entrée pour une construction (habitation uniquement) ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme n°.....(**les 6 premiers mètres linéaires sont gratuits**)
- Création d'une nouvelle entrée ou élargissement d'une entrée existante
- Remplacement de buses cassées ou anciennes
- Autre

Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et me seront facturés dans les conditions et tarifs ci-dessous (délibération du Conseil Municipal n° 83/2020 du 01/12/2020):

- Paiement effectué avant la réalisation des travaux à l'ordre du Trésor Public,
- Tarif de 50 € TTC/ml incluant la fourniture et la pose de buses et regards, ainsi que tout autre élément éventuellement demandé par le gestionnaire de la voirie départementale (exemple "tête de pont").

Signature (précédée de lu et approuvé)

Fait à, le

FACTURATION (à remplir par les services techniques)

Montant à facturer au demandeur:

..... ml x 50 € =€

Signature du responsable des services techniques

Signature du Maire



FORMULAIRE DE DEMANDE DE BUSAGE

CALENDRIER DE DEPOSE DE LA DEMANDE ET DE REALISATION DES TRAVAUX

Les demandes de busage pour une réalisation l'année N sont à adresser à la Mairie en utilisant exclusivement le présent document entre le mois d'octobre de l'année N-1 et le mois de mars de l'année N.

Les travaux relatifs aux demandes transmises en dehors de ces périodes seront réalisés l'année suivante (exemple d'une demande déposée en mai de l'année N, réalisation des travaux l'année N+1).

Les demandes de busage adressées à la Mairie qui n'utilisent pas le présent document, accompagné du CERFA n°14023*01 joint, et/ou qui sont incomplètes ne seront pas instruites par les services et seront classées sans suite.

Toute demande de dérogation relative aux informations présentées ci-avant devra être formulée par écrit et sera étudiée par la commission voirie.

RAPPEL SUR LA REGLEMENTATION

La commune est chargée de la conservation et de la surveillance de la voirie.

A ce titre, elle dispose de pouvoirs de police qui lui permettent d'assurer la liberté, la commodité et la sûreté de la circulation sur les voies publiques et les voies privées ouvertes à la circulation publique.

Pour des raisons d'intérêt général et de sécurité des usagers, votre demande de busage peut être refusée. Elle peut également être assortie de prescriptions.

Aucune permission de voirie ne peut être délivrée si la liberté, la commodité ou la sûreté de la circulation sur une voie peuvent être compromises.

Par conséquent, toute intervention de busage, création ou entretien, qui impacte de fait les réseaux d'écoulement, nécessite une autorisation de voirie délivrée par la commune (le présent document).

L'entretien des buses et des regards, ainsi que le libre écoulement des eaux incombent au propriétaire de la parcelle desservie, à charge pour lui de refaire une demande de travaux respectant les règles en vigueur si cet entretien nécessite d'importants travaux de réfection.

Il lui revient donc d'entretenir son ouvrage aussi bien en surface (bouchage des trous sur l'accès) qu'à l'intérieur pour permettre le bon écoulement des eaux pluviales.

En cas de défaut d'entretien, la responsabilité du propriétaire peut être engagée.

L'autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire: elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

REPONSE A VOTRE DEMANDE ET ACCEPTATION DU DEMANDEUR

Dans le délai maximum de deux mois à compter de la réception de la demande, la Mairie vous fera connaître si la permission de voirie est accordée, éventuellement avec des prescriptions, ou refusée. L'absence de réponse dans le délai de deux mois vaut refus d'autorisation.

Dans le cas où votre demande est acceptée, la réponse de la Mairie sera accompagnée du montant des travaux qui seront mis à votre charge dans les conditions rappelées ci-avant.

Un titre de recette sera émis par la commune et adressé au demandeur avant le début des travaux. Le règlement devra obligatoirement être perçu par la commune avant le commencement des travaux.

Date et signature du demandeur (précédées des mentions "Lu et approuvé - Bon pour accord")

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : Prénom :
 Dénomination : Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel :@.....

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité :
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
 Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	<input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres

Date prévue de début d'application Durée d'application (en jours calendaires) :

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux Benne Grue Etalage
 { Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
 { Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie _____ mètres de la saillie _____ mètres
 des trottoirs _____ mètres Hauteur sous saillie _____ mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau _____ millimètre Longueur _____ mètres
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée _____ mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement _____ mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
 Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
 Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	_____ mètres	_____ mètres
Tranchée transversale	_____ mètres	_____ mètres
Fonçage	_____ mètres	_____ mètres

Aménagement de surface ou équipements :
 Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
 Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande
 Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000^{ème} ⁽³⁾ Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb
 Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine
 Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}
 Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : _____

Nom : Prénom : Qualité :

(3) Extrait cadastral ou équivalent